

**Province du Hainaut  
Arrondissement de Ath**



**Commune de Silly**

**AVIS D'URBANISME**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont **S.A. pour le compte de M et Mme ROISIN - MANGA THOMAS & PIRON** demeurant **La Besace 14 à 6852 Opont**.

Le terrain concerné est situé **Chaussée d'Enghien, 51/B à 7830 Hoves et cadastré division 4, section C n°5S, 6B**.

Le projet est de type : **Régularisation d'un parement en brique sur le volume principal d'habitation**, et présente les caractéristiques suivantes :

**Écart au guide communal d'urbanisme :**

**- Teinte de la brique non conforme**

Le dossier peut être consulté du lundi au jeudi de 9h à 12h ainsi que le mercredi de 14h à 16h à l'adresse suivante : **SILLY, Service Urbanisme, Place Communale(Silly) 18, (rue St-Pierre, 2) à 7830 SILLY** :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme, téléphone : 068/25.05.02 et 068/27.05.61, mail : [urbanisme@silly.be](mailto:urbanisme@silly.be), dont le bureau se trouve rue St-Pierre, 2 à 7830 à SILLY (1<sup>er</sup> étage).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09/03/2020 au 29/03/2020 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **SILLY, Place Communale(Silly) 18 à 7830 Silly** ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@silly.be](mailto:urbanisme@silly.be)